



DOSSIER D'INSCRIPTION
HANDBALL CLUB ECHIROLLES EYBENS
Saison 2021 / 2022

ATTENTION : LA LICENCE NE POURRA ÊTRE VALIDÉE PAR LE CLUB, QU'APRÈS
RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET !

>>> Le dossier doit comprendre :

- Pour les mineurs : une "attestation questionnaire de santé mineur".
- Pour les majeurs : l'original du certificat médical fédéral ou sur papier libre avec mention obligatoire "**pratique du handball en compétition**", nom, prénom et date de naissance du joueur, signature et tampon du praticien ou l'attestation de questionnaire de santé si certificat médical postérieur au 01/05/2019.
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le formulaire d'inscription, rempli et signé
- Le montant intégral de la cotisation (plusieurs chèques avec date d'encaissement sont acceptés)
- Une photo d'identité **obligatoire pour toute demande de licence (renouvellement et 1^{ère} inscription)**
- Une photocopie de la carte d'identité **pour une 1^{ère} inscription**

>>> En plus pour les mutations :

- Le règlement du montant de la mutation (les tarifs sont fixés à l'A.G de la ligue et communiqués lors des inscriptions).

LES MODALITES DE REGLEMENT

CF règlement intérieur du Handball Club Echirolles Eybens :

Article 1 : Cotisation

"Pack Loisirs" : Les Pass acceptés sont : « Pass'Sport » d'un montant de 15.00 € ou/et « Pass'Sport Découverte » d'un montant de 4.00 € en cours de validité. Si le carnet de Pass n'est pas établi, faire un chèque de caution.

"Pass'Région" : Seule la carte au nom du licencié est acceptée. Si la carte n'est pas encore validée, faire un chèque de caution de 30.00 €.

Comité d'Entreprise : En cas de règlement par un CE, faire un chèque de caution correspondant au montant de la participation.

LES TARIFS 2021 -2022

TARIFS SAISON 2021 / 2022 Handball Club Echirolles Eybens						
LES CATÉGORIES	"JOUEUR " >>> 4 catégories				DIRIGEANT	LOISIR
	Baby Hand (3 à 5 ans) De 2016 à 2018	- 9 ans (6 à 8 ans) De 2013 à 2015	- 11 au - 15 ans (9 à 14 ans) De 2007 à 2012	+ 14 ans Né(e) en 2006 et avant...		
TARIFS RENOUVELLEMENTS (Réduction Covid19)	10 €	10 €	15 €	30 €	5 €	20 €
TARIFS ECHIROLLES/EYBENS (1ère inscription)	60 €	110 €	155 €	175 €	5 €	110 €
TARIFS EXTERIEUR (1ère inscription)	75 €	125 €	170 €	190 €	5 €	125 €

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU LICENCIÉ

(Merci d'écrire de façon claire et lisible et en lettres majuscules)

• NOM : _____ • Prénom : _____

• Sexe : M / F • Date de Naissance : ____ / ____ / _____

• Adresse : _____

• Code Postal : _____ • Ville : _____

• N° de tél. fixe : _____ • N° de tél. portable : _____

• E-Mail de référence pour info club : _____ @ _____

• Établissement scolaire fréquenté : _____ • Classe : _____

• Responsable légal si licencié mineur : Père Mère Tuteur

→ Nom et Prénom du Père : _____

→ Téléphone fixe ou portable : _____ → En cas d'urgence : _____

→ Email valide : _____ @ _____

→ Profession : _____

→ Nom et Prénom de la Mère : _____

→ Téléphone fixe ou portable : _____ → En cas d'urgence : _____

→ Email valide : _____ @ _____

→ Profession : _____

➡ J'autorise le HBC2E à utiliser mon image oui non

➡ Je règle par Chèque | Espèces | Autres

• FACTURE (numérique uniquement) : Oui / Non

Je soussigné(e), (Nom et Prénom du licencié) _____

certifie avoir pris connaissance du « Règlement intérieur » et m'engage à le respecter.

• Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

Le Licencié : 	Les Parents ou Représentant Légal : (Préciser le nom, si différent du licencié)
--------------------------------------	---

Règlement Intérieur

Le règlement intérieur a été voté au Conseil d'Administration du 30 mai 2018.

Article 1 : Adhésion

- Chaque adhérent se verra remettre le règlement intérieur indiquant les droits et les devoirs de chacun. Son acceptation sera signée sur la fiche d'inscription.
- Aucune adhésion ne sera validée sans le retour du dossier complet et signé par le licencié et par les parents si le licencié est mineur ainsi que le versement intégral de la cotisation.
- Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.
- Le montant de la cotisation est défini suivant les catégories d'âge et de statut. Un tableau est établi chaque saison par le bureau directeur voté en Conseil d'Administration et adopté en Assemblée Générale.
- Les frais de mutation sont à la charge du nouveau licencié.

Article 2 : Comportement

La cigarette, l'alcool, les stupéfiants et les produits dopants sont interdits au HBC2E dans le cadre sportif. Tout licencié doit se comporter d'une manière irréprochable tant sur le terrain que dans les tribunes et l'enceinte d'un gymnase. Le bureau directeur se réserve le droit de retirer la licence d'un licencié pour mauvais comportement. Lorsqu'un licencié est sanctionné avec un passage en commission de discipline fédérale, il devra s'acquitter du montant de l'amende et des frais s'y rattachant et/ou effectuer des tâches liées à l'activité handball. Tout cas de discipline sera étudié par le Conseil d'Administration.

- Joueur

Il doit participer régulièrement aux entraînements et aux matchs. Il doit être à l'heure aux entraînements comme aux matchs, en cas d'empêchement il doit avertir l'entraîneur en amont.

Le licencié du club ne peut pas participer à un match, tournoi ou entraînement dans un autre club sans l'autorisation préalable écrite et signée par un membre du bureau sous peine de sanction.

- Entraîneur

Il doit être à l'heure aux entraînements comme aux matchs. Il est responsable du comportement de son équipe ainsi que des formalités s'y rattachant. Il sera tenu responsable du matériel qui lui sera confié : maillots, ballons, véhicules... Il pourra être tenu responsable de toute amende pouvant être établie pour des motifs sportifs (forfait, non qualification de joueurs, feuille de match mal remplie...). S'il s'inscrit à une formation payée par le club il fera un chèque de caution qui sera encaissé s'il ne finit pas sa formation et ne la met pas au service du club la 2ème année.

- Arbitre

Il est responsable de ses arbitrages. Il devra s'acquitter des amendes s'y rapportant.

- Public

Si le club est sanctionné pour le comportement du public et si les auteurs des troubles sont reconnus, des sanctions pourront être prises par le Conseil d'Administration.

Article 3 : Frais et dépenses engagés

L'association a une gestion totalement désintéressée, non lucrative et ne fonctionne pas en cercle restreint. Les dépenses engagées après validation du trésorier par un de ses membres pour le fonctionnement de l'association sont remboursées sur justificatif ou font l'objet d'un abandon de créance au profit de l'association.

• Déplacement des équipes

Pour les équipes jeunes, les parents devront assurer les déplacements.

Pour les équipes seniors les déplacements se feront en véhicule personnel sauf pour les équipes évoluant au niveau national ou des minibus pourront être mis à disposition.

• Déplacement dirigeants, parents, accompagnateurs

Toutes les infractions au code de la route seront à la charge du contrevenant (amendes, retrait de points de permis...).

Article 4 : Règles générales de diffusion de l'information

Le club communique par mail, affichage, site internet et réseaux sociaux.

En vertu de l'article 9 du code civil, aucune image (photo, vidéo) de tout licencié reconnaissable ne pourra être publiée sans l'autorisation écrite du responsable légal exerçant l'autorité parentale.

Sous réserve d'accord, ces documents audiovisuels pourront être utilisés pour une diffusion sur le site du club et dans toute publication.

Article 5 : Décharge de responsabilité

L'association HBC2E décline toute responsabilité en cas de vol d'objets ou d'effets personnels pendant les temps des activités organisées.

Fait à Eybens le 31 mai 2018

Le président

